

PROPOSEZ LA PERFORMANCE DU GAZ NATUREL À VOS CLIENTS.

- ⊕ FIABILITÉ
- ⊕ PERFORMANCE
- ⊕ ACCESSIBILITÉ



JUSQU'À
100€^{TTC*}

remboursés pour la pose
d'une pompe à
chaleur hybride
ou d'une chaudière gaz
à condensation Atlantic

*À l'occasion de la Rentrée du Chauffage 2023, du 01/10/2023 au 31/11/2023, ATLANTIC propose aux installateurs professionnels une offre de remboursement allant jusqu'à 100 € TTC pour l'achat d'une pompe à chaleur hybride ou d'une chaudière gaz à condensation.

Pour l'achat d'un produit éligible, ATLANTIC rembourse : 100 € TTC pour une pompe à chaleur Hybrid Duo Gaz/ Gaz R (R6 ou R8), 100 € TTC pour une chaudière sol Effinox ou Effinox 2 / Perfinox 2 et 50 € TTC pour une chaudière Naema 2.

Pour bénéficier de l'offre, l'installateur professionnel devra adresser en un seul pli suffisamment affranchi avant le 29/02/2024, cachet de la poste faisant foi : le présent coupon, une copie de la facture d'achat en distribution ainsi que vos coordonnées bancaires IBAN BIC et d'envoyer le dossier complet à l'adresse suivante : **Atlantic 2023 – Offre Rentrée du chauffage Promodev BP 91 131 – 13782 Aubagne Cedex** (la facture doit contenir de manière lisible, au moins : la dénomination complète du produit, la quantité, la date d'installation, le montant du produit et de l'installation). Les différents frais de participation à l'offre ne sont pas remboursés par Atlantic.

Remboursement effectué uniquement par virement bancaires dans un délai de 2 à 4 semaines suivant la clôture de l'opération le 29/02/2024.

Offre réservée aux installateurs professionnels domiciliés en France métropolitaine.

Offre limitée aux 50 premières demandes de remboursement, tous produits confondus et non cumulable avec toute autre opération commerciale Atlantic en cours. Plus d'informations sur cette offre sur <https://www.atlantic-pros.fr/Actu/Actualites/La-rentree-du-chauffage>

Toute demande incomplète, aux coordonnées erronées, illisible, frauduleuse ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle.

Pour toute question et/ou réclamation, vous pouvez adresser un e-mail à contact@promo.dev au plus tard le 29/02/2024, en précisant « **Offre Rentrée du chauffage 2023** » dans l'objet de votre message. Réponse sous 72h.